

NUMERO SPECIAL

ERMES

Sommaire :

- Calendrier prévisionnel.....page 1
- Foire aux questionspage 2
- Exemples d'éléments de présentation graphique..page 3 et 4

La mise en œuvre du projet Ermes – refonte de la téléprocédure de déclaration TéléDS - suit son cours et la mise en production devrait intervenir dès le mois de janvier 2012. Comme annoncé lors de la concertation de place du mois de mai, cette lettre a pour objectif d'informer les professionnels sur les avancées du projet et de répondre aux interrogations qu'il peut susciter.

Les dates clés

- Envoi des spécifications techniques des fichiers XML aux partenaires : **à partir de mi-octobre 2011** (Rappel : le xml de déclaration de soupçon actuel sera toujours importable dans Ermes)
- Développement de la plate forme : **courant 4ème trimestre 2011**
- Phase de tests : **à compter de décembre 2011**
- Mise en production : **1er trimestre 2012**
- Arrêté rendant la télédéclaration obligatoire pour le secteur financier : **2ème trimestre 2012**
- Évolutions de la plate-forme Ermes :
 - Ajout des fonctionnalités d'échanges sécurisés de fichiers (ESF) : **2ème trimestre 2012**
 - Ajout du Webservice (optionnel) : **validation du besoin courant 2012**



LA FOIRE AUX QUESTIONS



Question n°1 :

Pourrai- je utiliser le fichier « XML » actuellement compatible avec téléDS dans Ermes?

OUI. Une fonctionnalité d'import dans le formulaire de saisie sera bien présente dans Ermes. Le déclarant pourra « importer » son fichier XML dans Ermes pour remplir le formulaire automatiquement. **AUCUNE évolution technique ne sera nécessaire, Ermes acceptant le même format de fichier XML que TéléDS**



Question n°2 :

Pourrai- je m'authentifier sur Ermes avec le même certificat que TéléDS?

OUI. Les certificats utilisés pour TéléDS seront repris et valables pour Ermes. De plus, les comptes utilisateurs et historiques d'activités de TéléDS seront repris dans Ermes pour chaque utilisateur.



Question 3 :

Et la sécurité du dispositif?

Un haut niveau de sécurité est garanti par la conformité d'Ermes aux recommandations de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI).



Question 4 :

L'envoi de pièces jointes à la déclaration de soupçon sera t il possible?

OUI. Les formats de pièces jointes les plus courants seront acceptés mais dans un volume limité dans la mesure où seules les pièces indispensables doivent être jointes à la déclaration.

ELEMENTS DE PRESENTATION GRAPHIQUE

Les exemples suivants permettent illustrer l'ambiance graphique retenue de la future téléprocédure.

Maquette 1 : page d'accueil après authentification:

- La zone « Menu principal » permet d'accéder aux fonctionnalités principales d'Ermes;
- La zone « tableau de bord » permet de suivre l'activité déclarative;
- La zone « synthèse » permet de voir la synthèse de l'activité depuis la dernière connexion.

The screenshot displays the Tracfin web application interface. At the top left, there is the French Republic logo and the text 'Tracfin' with the tagline 'Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins'. On the top right, a user profile for 'Jean DUPONT' is shown, including the last connection date (27/07/2011) and a 'Me déconnecter' button. Below the header, there is a search bar and a news banner dated 27/07/2011. The main content area is divided into three sections: 'tableau de bord' (dashboard) with notification counts for messages, declarations, and receipts; 'Menu principal' (main menu) with four large buttons: 'Gérer mon compte', 'Déclarer', 'Consulter', and 'Echanger'; and 'Synthèse depuis votre dernière connexion' (summary since last connection) which shows a progress bar for a declaration (Saisie n°5269843) and lists recent declarations and drafts.

Maquette 2 : Formulaire de déclaration de soupçon:

- La saisie du formulaire se fait par étapes bien identifiées;
- Les aides dynamiques donnent des informations sur les champs de saisie;
- La fonction « Importer » permet de charger un XML (même format de XML que pour TélÉDS) .

Tracfin
Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins

Jean DUPONT
dernière connexion le 27/07/2011
Banque Nationale de Paris
Authentification forte
Me déconnecter

accueil > déclarer > déclaration de soupçon

rechercher

Déclaration au titre du code monétaire et financier
enregistrer le brouillon importer réinitialiser les champs

1 Informations sur le déclarant et l'envoi
temps estimé : 10 min.

2 Rédaction de la déclaration
temps estimé : 10 min.

3 Informations sur les personnes physiques et morales
temps estimé : 10 min.

4 Relecture et validation de votre saisie
temps estimé : 10 min.

Le déclarant

Profession: Banque, organisme de crédit

Numéro d'identifiant professionnel: 56956464

Organisme

Libellé de l'organisme: Banque Nationale de Paris

N° de voie: 5 Complément: --- Type de voie: avenue

Nom de la voie: boulogne Complément: ---

Ville: Paris Pays: France

© Copyright ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'emploi, ministère du Budget, des comptes publics et de la fonction publique 2011 - Mentions légales

Maquette 3 : Suivi de l'activité déclarative

- L'historique de l'activité déclarative est repris **(les déclaration une fois envoyées à Tracfin ne sont plus disponibles dans Ermes);**
- Les accusés de réception sont disponibles;
- Le suivi des envois en cours (avec état d'avancement).

accueil > consulter

rechercher

news 27/07/2011 - Le nouvel habillage graphique du site est en ligne

Consulter
Brouillons Suivi des déclarations Synthèse de l'activité Rapport

Date de début: 20/07/2011 Date de fin: 20/07/2011 Ok

référence saisie: date d'envoi: état: avancement: 75%

Saisie n°5269843 20/07/2011 en cours de validation

Auteur: Jean Dupont
Déclaration soumise à Tracfin le 20/07/2011. En cours de validation par les agents Tracfin.

Saisie n°	date d'envoi	état	actions
Saisie n°5269120	18/07/2011	validée	AR
Saisie n°5269109	15/07/2011	rejetée	
Saisie n°5268652	12/07/2011	rejetée	
Saisie n°5268650	12/07/2011	validée	AR
Saisie n°5266598	07/07/2011	rejetée	

1 2 3 4 5

© Copyright ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'emploi, ministère du Budget, des comptes publics et de la fonction publique 2011 - Mentions légales